



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**, le **onze février** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2014

Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD, SAUVEE, SOUVRE, BOIMARE, SCHALK, BUGEY, Mme GALPIN, MM. POLICE, ETOURNAY.

Absents excusés : Mmes HUBERT, HOOD, M. CHAUVIN (pouvoir à M. THIROUARD).

OBJET : Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Salle polyvalente : point sur les travaux et calendrier prévisionnel, présentation du devis supplémentaire lot N « Electricité » - Entreprise LAFITTE*
- *Voirie : point sur les travaux effectués en 2013 et prévision pour 2014*
- *Service à la population : premiers résultats du sondage pour le maintien du service de livraison de pains*
- *Logement « 15 place de l'église » : point sur les travaux*
- *Budget 2014 : prévisions des travaux*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2013.

Salle polyvalente : point sur les travaux et calendrier prévisionnel, présentation du devis supplémentaire lot N « Electricité » - Entreprise LAFITTE

Madame le Maire présente le devis concernant la modification de l'armoire de monophasé en triphasé, ainsi que la pose d'un disjoncteur pour le lave-vaisselle.

Le devis de l'entreprise LAFITTE s'élève à 1 830.00 € HT (2 196.00 € TTC) pour la modification de l'armoire en triphasé.

Un devis a également été demandé pour la mise en place de points lumineux (hublots) à l'extérieur de la salle polyvalente. Le devis s'élève à 280.00 € HT (336.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide de retenir les devis de l'entreprise LAFITTE pour un montant de **1 830.00 € HT (2 196.00 € TTC)** pour la modification de l'armoire en triphasé ainsi que le devis de **280.00 € HT (336.00 € TTC)** pour la mise en place de points lumineux,
- les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération,

Madame le Maire donne lecture du dernier compte-rendu de travaux. Le désamiantage est terminé. Les travaux de couverture et bardage débiteront le 17 février. Le carrelage est prévu vers le 10 mars. La réception des travaux est prévue le 22 avril 2014.

Un expert en assurance viendra le 6 mars prochain à 10 h pour évaluer les désagréments causés par le retard de chantier.

Lors de la réunion de chantier du 10 février, il a été constaté une inondation dans la réserve. Les dalles du plafond devront donc être changées. Le remplacement sera pris en charge par l'assurance de



l'entreprise Béquet : cette-dernière propose de mettre des dalles anti-feu. La différence de prix sera prise en charge par la Commune.

Le compteur sera installé au fond de la salle le vendredi 14 février.

Voirie : point sur les travaux effectués en 2013 et prévision pour 2014

M. SAUVEE, Adjoint, indique que les travaux d'aménagement pour l'évacuation des eaux pluviales au « Chêne Vert » ont été réalisés. Par ailleurs, les ventes et échange de chemins arrivent à terme.

M. SAUVEE présente les travaux à prévoir pour 2014. La commission « Voirie » se réunira le 3 mars prochain.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a prévu des travaux d'enrobé sur le chemin de l'Anis vers la RD923 et sur la route des Clairets.

Enfin, un riverain s'est plaint de l'élagage réalisé par une entreprise dans le chemin de Charabaux. M. SAUVEE, Adjoint, rencontrera cette personne dans les prochains jours.

Service à la population : premiers résultats du sondage pour le maintien du service de livraison de pains

M. THIROUARD, Adjoint, indique que le boulanger de Préau, M. LEVARD, a arrêté sa tournée au 31 décembre 2013. Cependant, il continue de livrer l'école. Un sondage a été réalisé afin d'évaluer la demande. Les administrés semblent intéressés par ce service. Une réflexion va être menée, pour remettre en place ce service.

Logement « 15 place de l'église » : point sur les travaux

M. BUGEY, Conseiller Municipal, présente l'état des lieux de ce logement qu'il a réalisé. En outre, il précise que la peinture de l'ensemble des pièces est à présent terminée. Le choix de la peinture des volets est décidé par le Conseil. Le lino devra être changé ainsi que les radiateurs, et l'évacuation pour un lave-vaisselle est à prévoir.

Il pourrait être envisagé de mettre le chauffage au gaz dans le logement : un devis va être demandé. Il est aussi envisagé d'aménager le grenier afin de faire un local à archives. Enfin, un côté de la toiture devra être refait afin de mieux l'isoler : un devis va être demandé.

Budget 2014 : prévisions des travaux

Madame le Maire indique qu'une partie du faitage en zinc de l'église s'est envolé avec la tempête et quelques ardoises ont bougé. Un devis a été demandé à l'entreprise Blanchard et une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance (le montant de la franchise est de 800€).

En plus des réparations de voirie citées précédemment, différents travaux sont à prévoir: l'installation du triphasé à l'atelier, le plafond de la réserve à la salle polyvalente, la réfection du logement « 15 place de l'église », l'isolation et l'aménagement du grenier, l'installation de panneaux « chemin de la Gougeardière », « rue de la Charmoye » et la numérotation de cette dernière rue.

Questions diverses :

- ***CACES de l'Adjoint Technique***

Madame le Maire indique que M. MET, Adjoint Technique, va travailler également sur la commune de Préaux-du-Perche à compter du 1^{er} mars 2014. En accord avec la commune de Préaux, les formations seront prises en charge par la commune de Mâle et la commune de Préaux remboursera notre Commune, sur la base d'une clé de répartition liée aux heures effectuées sur chaque commune. Ainsi, l'agent travaillant 17,50h sur Mâle et 22,50h sur Préaux, la répartition de la dépense sera respectivement de 43,75% et 56,25%.

Dans l'immédiat, l'agent doit bénéficier des CACES 4 et 8 : le coût s'élève à 1 380 €, qui sera donc refacturé à Préaux sur la base de 56,25%.

- ***Benne de recyclage***

M. POLICE demande ce qu'il en est de la benne de recyclage. Madame le Maire indique que la



benne « Emmaüs » pour les vêtements sera livrée prochainement pour une mise en peinture avec les enfants de l'école lors des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Cette dernière caractéristique justifie un délai plus long de livraison.

- ***La Morinière***

Un administré demande s'il serait possible d'installer un abribus au lieu-dit La Morinière. Le Conseil Municipal donne un accord de principe et une demande de devis sera lancée.

- ***Restaurant « La Malbroue »***

Le propriétaire nous a informés de la fermeture du restaurant.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : mardi 18 mars 2014 à 18 h.

Commission « Finances » : mardi 25 février 2014 à 18 h

Commission « Voirie » : lundi 3 mars 2014 à 17 h

Séance levée à 22 h 45

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS